

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

**Décide :**

Sur proposition du Directeur Général :

**Article 1 :**

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et périmètres des CCI visées ci-après :

**Dans le cadre des activités relatives à l'accompagnement individuel et collectif des chefs d'entreprise et des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises**

- Toutes conventions et attestations de stage des formations à la création, reprise et transmissions d'entreprises et du suivi des jeunes entreprises
- Toutes autres conventions et attestations de formation des chefs d'entreprise visant à confirmer ou développer des compétences personnelles

<b><u>CCI</u></b>	<b><u>NOM/PRENOM</u></b>	<b><u>FONCTION</u></b>
<b>CCIR Hauts de France</b>	Grégory MARCAILLE	Directeur exécutif délégué à la mission de coordination des activités d'appui
	François GIRARDIN	Manager CCI Entreprendre
<b>ARTOIS</b>	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
	Dejan MANIC	Responsable Entreprendre
<b>GRAND HAINAUT</b>		Directeur Appui aux entreprises
	Stéphane LAFORCE	Manager consultants

<b>GRAND LILLE</b>		Directeur Appui aux entreprises
	Anthony GUDIN	Manager Création et Reprise d'entreprise
<b>LITTORAL HAUTS DE FRANCE</b>	Agathe SAINFEL	Directrice du développement business et partenariats
	Bénédicte WAYMEL	Manager Entreprendre
<b>AISNE</b>	Nicolas KACZMAREK	Directeur service juridique-entreprendre- transmission et formalités
<b>OISE</b>	Anabelle DOBRENEL	Directrice service création reprise transmission d'entreprise
<b>AMIENS-PICARDIE</b>	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif
	Sébastien GARAT	Responsable Pôle entreprendre

## Article 2 :

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégués ont parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 17 octobre 2022



**Philippe HOURDAIN**  
Président